

SitePerso
Bernard Dombrecht
Allée des Templiers 79 - 6280 LOVERVAL
Téléphone : 0476 460 940
N° d'entreprise : 0895 996 225
Compte BELFIUS : BE14 0634 6263 6683 (BIC GKCC BE BB)
Site : www.siteperso.be
E-mail : info@siteperso.be

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE CREATION ET DE GESTION DE SITES WEB, SERVICES INFORMATIQUES ET CONSULTANCE INFORMATIQUE

• INTRODUCTION

La personne ou la société qui transmet la commande par écrit ou verbalement est considérée comme le client et se porte garante du paiement de la facture, même lorsque cette dernière doit être établie au nom d'un tiers.

Nos prestations sont régies par les Conditions Générales détaillées ci-après : sauf si le contrat stipule expressément qu'il est dérogé aux présentes conditions générales, ces conditions seront toujours applicables.

La prestation de services est effectuée par SitePerso et son objet est détaillé dans le bon de commande. Si, en cours d'exécution, apparaît la nécessité de prestations complémentaires, l'objet de celles-ci sera soit déterminé par un nouveau bon de commande, soit fixée par un échange écrit entre les parties.

Pour autant que de besoin, SitePerso se réserve le droit de modifier, unilatéralement et à sa meilleure convenance, les présentes conditions générales. Les nouvelles conditions générales ne seront toutefois applicables aux conventions en cours qu'après leur notification aux Clients concernés (le cas échéant par email avec hyperlien vers le site web de SitePerso). Lorsque les conditions générales sont modifiées entre le moment de remise d'une offre et l'acceptation de celle-ci par le Client, SitePerso veille, dans la mesure du possible, à informer le Client du processus de mise à jour des conditions générales dès la remise de l'offre et notifie au Client, dès que possible, l'entrée en vigueur de nouvelles conditions générales applicables au contrat (selon les modalités décrites ci-avant).

• DELAIS

La durée du projet est mentionnée dans le bon de commande. Ces délais, et en particulier ceux afférents à la réalisation des prestations de SitePerso, ne sont donnés qu'à titre indicatif. Un retard sur les délais convenus ne peut donner lieu à dommages et intérêts ni à la résolution du contrat.

• RESPONSABILITÉ

SitePerso est soumis à une obligation de moyens. En tout cas, dans l'hypothèse où une faute de SitePerso serait établie, sa responsabilité sera limitée à concurrence d'un montant maximal équivalant à 40% du montant (HTVA) repris dans le bon de commande couvrant les prestations litigieuses.

L'installation des sites Internet réalisés par SitePerso est effectuée par SitePerso. Le Client reconnaît avoir été informé de la nécessité de s'entourer de conseil dans le cadre d'une modification ou d'une nouvelle installation du site Internet. Si le Client le demande, SitePerso peut proposer une offre pour de tels services. Le Client dégage en conséquence SitePerso de toute responsabilité pour le cas où il estimerait en modifier lui-même le paramétrage.

Si l'objet du contrat implique que des éléments soient mis à la disposition de SitePerso pour l'exécution de ses tâches, les éléments remis demeurent la propriété du Client, qui supporte seul les risques de détérioration, de perte ou de vol. Par conséquent, SitePerso n'assume aucune responsabilité en cas de perte ou d'endommagement des éléments mis à sa disposition par suite d'un événement indépendant de sa volonté, tels que, par exemple, un cas de force majeure (incendie, catastrophe naturelle, etc.) ou des actes de malveillance (vandalisme, vol, etc.).

Si les prestations couvrent le positionnement ou toute autre technique de promotion de la visibilité d'un contenu placé en ligne, le Client sera seul responsable du choix des termes de référencement, mots-clés, descriptifs, etc. destinés à guider les utilisateurs vers le contenu du Client. Le Client garantit SitePerso contre tout recours de tiers qui s'estimerait lésé de quelque manière que ce soit par la promotion du contenu publié par le Client.

La collaboration du Client constitue un élément essentiel dans la réussite de tout projet informatique. La responsabilité de SitePerso ne pourra donc être engagée que si le Client démontre au préalable avoir apporté toute la collaboration requise par le projet considéré. De plus, si SitePerso constate un manquement flagrant du Client à son devoir de collaboration, SitePerso peut, par courrier recommandé avec accusé de réception envoyé au Client à l'adresse mentionnée dans le bon de commande, inviter le Client à remédier à la défaillance constatée. L'envoi de ce courrier exonère SitePerso de toute responsabilité par rapport à l'exécution du contrat concerné. A défaut de réponse favorable du Client et de collaboration effectivement satisfaisante dans un délai de dix (10) jours ouvrables, SitePerso peut en outre suspendre l'exécution de ses prestations, sans que le Client ait droit à une quelconque indemnité, jusqu'à ce que le Client apporte la collaboration requise.

• CONDITIONS FINANCIÈRES

Sauf accord prévu avec le client, SitePerso envoie ses factures par e-mail, en format PDF.

5.1. Type de service : création, modification et référencement de site Web, tous projets informatiques et graphiques : Le prix de l'intervention figure dans le bon de commande. SitePerso établit une offre avant toute prestation. SitePerso ne considère comme valablement passée qu'une commande signée par le client. Sauf disposition expresse en sens contraire, un acompte de 40% est exigé à la signature du bon de commande. Si le Client résilie le contrat, SitePerso se réserve le droit de garder l'acompte de 40% au titre de contrepartie de cette faculté de dédit. Le non paiement de la facture du solde est considéré comme rupture de contrat de la part du client.

Type de service : création, modification et référencement de site Web, tous projets informatiques à l'étranger (hors Belgique) : Le prix de l'intervention figure dans le bon de commande. SitePerso établit une offre avant toute intervention. SitePerso ne considère comme valablement passée qu'une commande signée par le client, accompagnée du paiement d'un acompte de 70%. Si le Client résilie le contrat SitePerso se réserve le droit de garder la moitié de l'acompte au titre de contrepartie de cette faculté de dédit. Le non paiement de la facture du solde est considéré comme rupture de contrat de la part du client.

5.2. Type de service : dépannages informatiques : Les dépannages informatiques sont établis sur base d'un bon de commande signé par le client. Ils sont payables en Euros, par virement bancaire et dans les 10 jours de la réception de la facture. Sauf disposition contraire, les factures sont payables, à concurrence de 40% du montant figurant dans le bon de commande, au jour de la signature dudit bon. Le solde est payable dans un délai de 30 jours suivant la date de facture adressée par SitePerso. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par SitePerso de manière particulière, le défaut de paiement à l'échéance entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, majorée d'intérêts calculés au taux de la Banque Nationale augmenté de 2%, de même qu'une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de 60,00€. SitePerso se réserve en outre le droit de suspendre l'exécution de toutes ses prestations jusqu'au paiement complet des sommes dues, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnisation de ce fait.

Toute réclamation relative à une facture doit être adressée à SitePerso par lettre recommandée dans les 7 jours suivants la date de facture, sans quoi ladite facture

est acceptée sans réserve.

Le Client ne peut s'opposer à la mention du nom de SitePerso sur les créations et leurs reproductions mises à sa disposition.

Lorsque le Client remet des éléments à intégrer dans une création commandée à SitePerso, le Client concède à SitePerso les droits nécessaires à la réalisation de la création commandée. Le Client garantit en outre SitePerso contre tout recours de tiers par rapport à l'utilisation des éléments remis à SitePerso.

• **CREATIONS GRAPHIQUES**

La remise d'un document de travail, d'un modèle ou d'un manuscrit avec demande de réaliser un projet, implique l'engagement de nous confier la reproduction définitive, sous quelque forme que ce soit.

Si le client renonce à la reproduction ou reporte sa décision à ce sujet après que le projet ait été exécuté ou débuté, il s'engage dès à présent à restituer le projet et à rembourser les frais occasionnés.

Par frais à rembourser, il faut comprendre tout ce qui a directement ou indirectement conduit à réaliser le projet (notamment : la discussion du projet, l'examen du dossier, les déplacements, l'administration, les honoraires du créateur, du graphiste, les frais de production, les frais fixes, etc). Ces frais seront facturés par SitePerso.

Si le client conteste la facture dans les délais, il s'engage dès à présent à soumettre le différend relatif à l'estimation de ces frais à un arbitrage selon la procédure telle qu'elle est réglée aux articles 1676 et suivants du Code Judiciaire. Il est convenu dès à présent qu'il ne sera désigné qu'un seul arbitre. Cette désignation interviendra d'un commun accord ou encore, de tout temps (sans attendre l'expiration du délai quelconque) sur requête d'une des parties, adressée au Président du tribunal de première instance de Charleroi.

Le client qui transmet un ordre d'impression ou de reproduction, est censé en avoir le droit et assume à cet égard la responsabilité exclusive envers les tiers. Par conséquent, le Client garantit SitePerso contre tout recours de tiers se prévalant du non respect de leurs droits. En particulier, le Client prendra en charge :

- tous dommages et intérêts dus au tiers revendiquant, en ce compris les frais de conseils et tous frais liés à une éventuelle procédure, tels que notamment les frais d'huissier ou d'expert judiciaire, indemnités de procédure;
 - tous les frais liés à la défense des intérêts de SitePerso (conseils juridique et technique, que ce soit dans une phase judiciaire ou précontentieuse – SitePerso demeurant libre du choix de ses conseils - , frais liés à l'intervention de tiers dans le cadre du règlement du différend, frais liés à une éventuelle procédure d'arbitrage ou de médiation)
- Le client accepte que, si SitePerso le juge nécessaire, il soit fait mention de son identité à titre d'éditeur responsable, sur tout exemplaire reproduit. A défaut de spécification claire, le choix des caractères et mise en page nous est laissé.
- L'exécution, à la demande du client, d'un travail dans un délai plus court que le temps normal ou convenu, autorise SitePerso à demander un supplément de prix.

• **RÉFÉRENCES**

SitePerso pourra faire état pour la promotion de son activité du nom du Client sur son propre site et à faire un lien vers le site du client, SitePerso pourra faire un lien, sur le site Web du client, vers son propre site Web.

• **NON-VALIDITE PARTIELLE**

Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées telles par une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toutes leur force et portée. En pareil cas, le Client s'engage en outre à négocier de bonne foi avec SitePerso afin de substituer à la clause invalidée une disposition d'effet économique équivalent.

• **INTÉGRALITÉ DU CONTRAT**

Le présent contrat, aucune indication, aucun document ne pourra engendrer des obligations au titre des présentes s'il ne fait l'objet d'un avenant (ou bon de commande complémentaire) signé par les deux parties. Le fait, pour l'une des parties, de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des clauses ne vaut pas renonciation pour l'avenir à l'application de la dite clause.

• **RÉSOLUTION ET RÉSILIATION**

En cas de manquement par l'une des parties aux obligations qui découlent des présentes et pour autant qu'il n'y ait pas été porté remède dans un délai de 30 jours à dater de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement en cause, l'autre partie pourra, sans autorisation préalable du juge, procéder à la résolution du contrat, sans préjudice de tous les dommages et intérêts éventuellement dus. La présente faculté de résolution ne porte toutefois pas préjudice aux exonérations et limitations de responsabilité énoncées dans les dispositions des présentes conditions générales.

En cas de faillite, concordat, liquidation judiciaire ou / et de toute procédure similaire établissant notamment un état de cessation de paiement et d'ébranlement de crédit de la part du client, le présent contrat pourra être résilié par SitePerso, sans préavis ni indemnité.

• **LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE**

Le présent contrat est soumis à la loi belge.

En cas de litige, les tribunaux de l'arrondissement de Charleroi, et le cas échéant la Justice de Paix de Charleroi, seront compétents.

• **DOMICILIATION ET COORDONNÉES DE CONTACT**

SitePerso établit son domicile à 6280 Loverval, Allée des Templiers 79 (Belgique).

Tél. 071 43 92 30 – GSM 0476 460 940. Personne de contact : Bernard Dombrecht

Le Client établit son domicile à l'adresse qu'il a communiquée à SitePerso dans le bon de commande.

Toute communication sera valablement faite aux adresses postales et électroniques communiquées par le client et par SitePerso. Chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée dans les présentes ou dans le bon de commande.

Tous les documents devront être obligatoirement envoyés, pour être valables juridiquement, au domicile élu.

Toute modification d'adresse ou de coordonnées de contact doit être notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception. Jusqu'à pareille notification, toute communication peut être valablement faite à l'adresse (postale ou de courrier électronique) mentionnée dans le bon de commande.

• **DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN CAS DE PRESTATIONS DE CREATION DE SITES OU D'ESPACES WEB (WEBDESIGN)**

Sauf disposition spécifique en sens contraire, la création d'un espace web par SitePerso s'accompagne toujours de prestations d'hébergement pour une durée minimale de un (1) an auprès du fournisseur d'accès One. Les conditions générales d'hébergement sont celles en vigueur chez ce provider.

SitePerso dégage toute responsabilité concernant l'hébergement. Le client paie lui-même les frais d'hébergement auprès du fournisseur d'accès One

Le Client signe un bon de commande pour la réalisation d'un espace web (et de son hébergement) et s'acquitte d'un acompte de 40 % du coût provisoirement

estimé par SitePerso (HTVA, selon bon de commande). Le client s'engage à payer l'hébergement auprès de One dans les 10 jours suivant la signature du bon de commande et à renvoyer par fax le formulaire de demande de domaine à One si la procédure de confirmation par SMS ne fonctionnait pas.

Préalablement à l'exécution de toute prestation de ce type, le Client établit, avec le concours de SitePerso, un cahier des charges fonctionnel et graphique, qui énumère les principales fonctionnalités souhaitées par le Client ainsi que les principales lignes graphiques de l'espace web. Sur la base de ce cahier des charges, SitePerso établit alors un devis précisant le prix forfaitaire et les délais estimés pour la réalisation du cahier des charges concerné. Si le Client accepte le devis, l'acompte est payé en espèces ou dans les 5 jours ouvrables sur le compte BE14 0634 6263 6683 (BIC GKCC BE BB) de SitePerso. Le Client peut refuser le devis, mais, dans ce cas, il doit verser à SitePerso une indemnité de dédit (qui est censée couvrir les frais administratifs exposés par SitePerso ainsi que les prestations effectuées en vue de la réalisation du cahier des charges), sur la base d'un tarif horaire de 50 EUR (HTVA), sans que cette indemnité de dédit puisse être inférieure au montant de l'acompte (40% du montant HTVA estimé dans le bon de commande) versé par le Client.

Dans le cadre de l'exécution des prestations convenues, SitePerso s'engage à déployer ses meilleurs efforts afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cahier des charges, dans les délais convenus. La responsabilité de SitePerso ne pourra être engagée qu'en cas de faute lourde et sera en tout cas limitée à un montant maximal équivalent à 40% du coût HTVA estimé dans le devis approuvé par le Client. En aucun cas, la responsabilité de SitePerso ne pourra être engagée en cas de problème lié à l'environnement de travail du Client, à moins que cet élément ait été signalé à SitePerso dans le cadre de la définition des objectifs du cahier des charges fonctionnel.

Lorsque le Client remet des éléments – graphiques (photos, logos, dessins, etc.) ou autres – à SitePerso en vue de les intégrer dans l'espace web à réaliser, le Client assume seul la responsabilité de l'usage desdits éléments. Le Client garantit donc SitePerso contre tout recours de tiers, selon les modalités décrites à l'article des présentes conditions générales y faisant référence.

Une fois qu'il estime avoir fini sa mission, SitePerso en informe le Client et installe l'espace web dans un environnement de tests, afin de permettre au Client de procéder à des tests. Si le Client ne formule aucune remarque dans les 15 jours ouvrables, l'agrément du travail est acquise. En cas de demandes complémentaires, de nouveaux délais sont fixés de commun accord entre le Client et SitePerso. Une fois les compléments de travail livrés et installés sur le système du Client, l'agrément est acquis de plein droit.

Le Client aura le droit de reproduire et de communiquer au public les créations réalisées par SitePerso, dans les limites toutefois de ce qui est nécessaire à l'exploitation de son espace web et sans pouvoir poser des actes ayant des effets s'étendant au-delà de la durée de la convention conclue avec SitePerso. En cas de terminaison, pour quelque raison que ce soit, de la relation entre SitePerso et le Client, les droits d'utilisation du Client s'éteignent. Si le Client souhaite acquérir, de manière définitive, une licence d'utilisation sur les droits de propriété intellectuelle afférents à l'espace web réalisé par SitePerso dans le cadre de l'exécution de la présente convention, il doit en faire la demande à SitePerso et s'acquitter préalablement d'un montant complémentaire équivalent à 50% du coût (HTVA) des prestations de SitePerso tel qu'estimé dans le cahier des charges ayant présidé à la réalisation de l'espace web concerné. Le Client s'engage à ne pas modifier les crédits figurant sur l'œuvre. Afin de préserver la réputation de SitePerso, le Client s'engage à informer SitePerso des modifications apportées à ses réalisations. Si SitePerso estime que les modifications sont de nature à porter atteinte à sa réputation, SitePerso pourra s'y opposer. Si les modifications sont justifiées par des impératifs fonctionnels, SitePerso pourra seulement exiger que la mention de son nom soit retirée sans délai. Cette disposition n'empêche nullement le titulaire du droit moral de s'opposer à toute modification portant atteinte à son honneur et/ou à sa réputation.

• **DISPOSITIONS PARTICULIERES EN CAS DE PRESTATIONS DE GESTION DE CONTENUS (SITES WEB OU AUTRES) DU CLIENT (HEBERGEMENT, MISE A JOUR, ETC.)**

• Hébergement

Les sites internet créés par SitePerso sont hébergés par One. SitePerso n'assure aucun service d'hébergement et ne peut donc être tenu responsable de quel que problème ou dysfonctionnement que ce soit à cet égard, notamment :

- les ralentissements ou difficultés d'accès au site hébergé en raison notamment de la saturation du réseau à certaines périodes,
- le non-acheminement des courriers électroniques ou articles de forum de discussion,
- la contamination par virus des données et/ou logiciels du client,
- les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par SitePerso ,
- les dommages que pourraient subir les équipements connectés au serveur,
- les détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client. SitePerso ne transmettra ces informations qu'aux personnes reconnues et agréées par SitePerso ou à la demande expresse du Client et ceci sous l'entière responsabilité de celui-ci.

Le site WEB et, d'une manière plus large, tout contenu placé par le Client sur les espaces serveurs de SitePerso mis à sa disposition, relève de la seule et entière responsabilité du Client.

Le client s'engage dès lors à respecter, tant sur son site que dans tout espace contenant des fichiers digitaux, les lois et règlements belges et internationaux relatifs à la mise en ligne de sites et à la transmission d'informations par l'Internet.

En particulier, la pornographie, la nudité et tout commerce ou toute présentation relatifs au sexe sont interdits de même que le racisme et la xénophobie. Ceci inclut des liens vers d'autres sites relevant des mêmes matières. Tout site ayant pour objet la promotion d'une activité illégale de quelque nature qu'elle soit ou tout site contenant du matériel susceptible d'abîmer tout serveur sur le réseau Internet est strictement prohibé. Les liens vers de tels sites sont également interdits.

Très généralement, le client est responsable de toute utilisation quelconque de son compte et des boîtes aux lettres (e-mails) liées à ce compte.

En outre, SitePerso n'a pas le contrôle des informations ou sujets placés sur ses sites et ne pourra donc en aucun cas voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait :

- d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos et généralement de tout document multimédia contraires aux législations et réglementation en vigueur, contenus et/ou diffusés sur le(s) site(s) du client,
- de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres contenues ou diffusées, en intégralité ou partiellement, sur le(s) site(s) du client sans accord exprès de leur auteur.

D'une manière générale, le Client garantit SitePerso contre tout recours de tiers se prévalant du non respect de leurs droits (propriété intellectuelle, diffamation, concurrence déloyale, etc.) ou de la violation par le Client de dispositions pénales (pornographie enfantine, contenus racistes, etc.) Le client est encore responsable de la sécurisation de ses données et logiciels contre les virus et très généralement, de la protection de ses équipements. Le Client est responsable de la sauvegarde de ses données. SitePerso est dès lors exonérée de toute responsabilité liée à la perte, la détérioration ou l'inaccessibilité des données hébergées pour le compte du Client.